

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 765)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 121

présenté par
M. Becht et M. Gassilloud

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 423, insérer l'alinéa suivant :

« Cette modernisation repose aussi sur les initiatives innovantes des personnels du ministère eux mêmes, militaires ou civils. L'innovation participative contribue ainsi à la transformation du ministère. L'expression d'idées nouvelles par les personnels du ministère sera encouragée, et le développement de matériels ou de procédés innovants, leur expérimentation ainsi que, le cas échéant, leur industrialisation continueront d'être soutenus. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il ressort des travaux de la mission d'information sur les enjeux de la numérisation des armées que l'innovation participative constitue une voie prometteuse de développement d'outils ou d'usages innovants, dans les armées comme dans d'autres organisations.